

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**14 DÉCEMBRE 2009
20 HEURES**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 14 décembre 2009, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *DGA, secteur développement*
Me Marc Giard, *DGA, secteur administration*
et greffier.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le greffier informe que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour ont été dûment signifiés, conformément à la Loi.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

2009-433 Ajout à l'ordre du jour – séance spéciale 14 décembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance spéciale le point n° 6 intitulé : « Demande au Gouvernement et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Réhabilitation de la conduite en arrière lot, rue Sainte-Anne ».

Adoptée.

2009-434 Adoption – Projet de règlement 648-1 modifiant le règlement 648 assujettissant la délivrance d'un permis de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire et remplaçant le règlement numéro 569, afin d'amender les modalités de paiement de la quote-part des bénéficiaires et son remboursement au promoteur

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 648-1 modifiant le règlement 648 assujettissant la délivrance d'un permis de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire et remplaçant le règlement numéro 569, afin d'amender les modalités de paiement de la quote-part des bénéficiaires et son remboursement au promoteur.

Adoptée

**2009-435 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Adoption de la mise à jour 2009**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le « Plan d'action à l'égard des personnes handicapées » de la Ville de Varennes (mise à jour – année 2009) tel que montré en annexe des présentes comme si au long récité.

Adoptée

2009-436 Versement des primes de départ et allocations de transition aux anciens élus

Considérant que plusieurs anciens élus ont effectué des demandes spécifiques quant au versement des primes de départ et allocations de transition qui leur sont dues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser les primes de départ et les allocations de transition à MM. Michel Tremblay, Gilles Lacroix, Yves Tremblay, Gilles Lebrun et Michel Lyons telles que décrites à l'annexe jointe comme si au long récitée.

Adoptée.

**2009-437 Délégation du conseil à la Commission culturelle
Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le conseiller Bruno Desjarlais soit nommé représentant du conseil municipal à la Commission culturelle à compter des présentes.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée.

**2009-438 Contrat de réparations et corrections de pavage 2009
Autorisation de quantités supplémentaires**

Attendu le rapport de recommandation du directeur des Services techniques daté du 2 décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement d'une somme de 17 695,11 \$, plus taxes, à *Construction Bricon Ltée* pour des réparations et corrections de pavage additionnelles en 2009.

Certificat de la trésorière numéro 2041

Adoptée.

**2009-439 Demande au Gouvernement et au ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
Réhabilitation de la conduite en arrière lot, rue Sainte-Anne**

Considérant que les démarches d'adoption du règlement d'emprunt 715 datent du 3 août dernier ;

Considérant qu'une modification au règlement d'emprunt 715 a été nécessaire et a en conséquence retardé son entrée en vigueur ;

Considérant la bonne foi de l'ensemble des intervenants audit dossier et l'absence d'intention de dérogation à la Loi ;

Considérant qu'en aucun moment les élus municipaux (anciens ou nouveaux) n'ont ordonné, sciemment ou non, la réalisation immédiate desdits travaux, autorisé à cet effet la ville à contracter ou contractés au nom de celle-ci ;

Considérant le contexte particulier d'urgence, du fait que la majeure partie (sinon la totalité en cas de refus d'approbation du règlement d'emprunt) de la dépense sera financée à même la subvention SOFIL, demandant une fin des travaux et le paiement de ladite dépense avant le 31 décembre 2009, sous peine de perte d'une part importante de cette subvention ;

Considérant que ces travaux auraient coûté beaucoup plus chers s'ils avaient dû être réalisés dans les conditions climatiques actuelles, sans compter qu'il aurait été pratiquement impossible d'en terminer la réalisation et d'effectuer le paiement avant le 31 décembre 2009 ;

Considérant, malgré tout, que le contrat accordé à CWW Réhabilitation (Clean Water Works Inc.) conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 715 l'a été suite à un appel d'offres public en bonne et due forme et que ledit soumissionnaire était le plus bas soumissionnaire conforme, le tout pour le plus grand intérêt de la population varennoise, puisque sa soumission était près de 40 % plus basse que les prévisions contenues au règlement d'emprunt 715 ;

Considérant que l'ensemble des projets de reconstruction des infrastructures depuis l'adoption de la politique de financement de la reconstruction des infrastructures (résolution 2008-333) ont été partiellement financés par une taxe au secteur bénéficiaire, sur une formule semblable à celle prévue au règlement 715 ;

Considérant qu'à défaut d'approbation du règlement 715, l'ensemble de celui-ci devra être financé à même les subventions de la SOFIL, et ce avant le 31 décembre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande au gouvernement de lui permettre de déroger à la *Loi sur les travaux municipaux* (L.R.Q., c. T-14) dans le dossier de la réhabilitation de la conduite d'égout en arrière lot de la rue Sainte-Anne, en ratifiant le geste posé et autorisant expressément la Ville de Varennes à faire réaliser lesdits travaux avant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt, conformément à l'article 7 de la *Loi sur les travaux municipaux*, (L.R.Q., c. T-14).

Que la Ville de Varennes demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'approuver le règlement 715 de la Ville de Varennes, tel que modifié par le règlement 715-1.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 09.

Le maire,

Le greffier,

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA